



Mesures d'hygiène générale en cas d'épidémie de gale en milieu scolaire

A mettre en place immédiatement et jusqu'à 48 heures après les mesures thérapeutiques

1- Le renforcement des mesures d'hygiène standards :

- **Renforcement du lavage des mains** avec de l'eau et du savon liquide (les solutions hydro-alcooliques sont inefficaces sur le sarcopte).
- **Instaurer un séchage des mains avec des serviettes en papier** (serviette en tissu à proscrire).
- **Nettoyage des locaux quotidiens** avec les techniques habituelles en insistant sur les lieux de vie communs. Le port de gants à usage unique et de sur-blouse, en particulier en cas de gale profuse, est recommandé pour les personnes en charge du ménage ou du traitement du linge potentiellement contaminé.

2- Limitation des contacts à risque

- **Limiter les contacts physiques** à risque (activités sportives ou ludiques de contact, ateliers...).
- Attention la gale est une infection sexuellement transmissible !
- **Eviter les échanges de vêtements**, de bonnets, de doudous et de lieux de couchages.
- Manipuler le linge sale avec précaution et en se protégeant (sur-blouses, gants jetables) l'isoler dès que possible dans des sacs.

3 - Isolement des cas

- Mise en arrêt maladie des professionnels malades jusqu'à guérison.
- Eviction scolaire pouvant aller jusqu'à 3 jours après le traitement (gales communes). Pour les gales profuses, éviction jusqu'à la guérison (négativité de l'examen parasitologique).